

PUBLICATIONS DU 10 MAI 2024

ENQUETE PUBLIQUE DU 10 MAI 2024

L'Administration communale d'Hérémence soumet à l'enquête publique la demande suivante :

- **M. et Mme François-Xavier Dayer et Marion Saudan** pour la construction d'une maison d'habitation individuelle en résidence principale, plan n° 30, parcelle n° 5271, coordonnées : 2'597'490 / 1'114'035, propriétaire : M. François-Xavier Dayer, auteur des plans : fday architecture Sàrl, au lieu-dit : "Lousse" en zone résidentielle.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les **30 jours**, auprès de l'Administration communale.

L'Administration communale

ENQUETE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2024

L'Administration communale d'Hérémence soumet à l'enquête publique la demande suivante :

- **La société Albert Seppey & Fils SA** pour la modification d'ouvertures en façades est et sud d'un bâtiment d'habitation, appartement PPE 50615, plan n° 7, parcelle n° 1472, coordonnées : 2'596'737 / 1'112'675, propriétaires : M. et Mme Benoît et Marianne Seppey, auteur des plans : Albert Seppey & Fils SA, au lieu-dit : "Sous Prolin" en zone des villages anciens.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les **30 jours**, auprès de l'Administration communale.

L'Administration communale

ENQUETE PUBLIQUE DU 12 AVRIL 2024

L'Administration communale d'Hérémence soumet à l'enquête publique la demande suivante :

- **La Foncière de la Dixence SA** pour la démolition d'une bâtisse et la construction d'un bâtiment d'habitation affecté exclusivement à la résidence principale avec création de deux niveaux de parkings souterrains, plan n° 2, parcelle n° 10705, coordonnées : 2'597'357 / 1'114'506, propriétaire : La Foncière de la Dixence SA, auteur des plans : mjd architectes SA, au lieu-dit : "La Tsenâ" en zone des villages.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les **30 jours**, auprès de l'Administration communale.

L'Administration communale

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Deuxième tranche des impôts communaux 2024

Nous vous rappelons que la deuxième tranche des impôts communaux 2024 doit être acquittée pour le **10 mai 2024**.

Avec nos remerciements.

L'Administration communale
